

**Séance publique du 19 décembre 2005**

**Délibération n° 2005-3105**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Mermoz - Rue Froment - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Mermoz est inscrit en catégorie 1 au titre du contrat de ville 2000-2006. Le secteur sud a fait l'objet d'importantes transformations dans le cadre du projet urbain décidé au début des années 90. Les espaces d'usage public ont, pour la plupart, été restructurés.

La rue Froment a partiellement été réaménagée en 1994 en liaison avec la réorganisation des espaces résidentiels qu'elle dessert. Des parkings et plantations (arbres d'alignement et massifs) ont été réalisés dans sa partie "est".

A diverses reprises, les habitants impliqués dans les instances de concertation mises en place dans le quartier (commissions cadre de vie) ont mis l'accent sur le caractère particulièrement dangereux de cette rue souvent empruntée à vitesse excessive.

En 2002, une étude d'aménagement a été lancée et réalisée par le cabinet Agnésa. Des mesures provisoires ont été prises en parallèle, avec l'aménagement de deux chicanes (quilles) pour inciter à réduire la vitesse de circulation.

Le projet pourrait maintenant entrer en phase opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine avec un double objectif : la sécurisation de l'espace public et l'amélioration du traitement paysager.

Le programme de travaux prévoit :

- l'aménagement des carrefours entre la rue Froment et les rues Narvik et Général Frères,
- une réduction de l'emprise de la chaussée,
- la mise en place d'une circulation alternée avec l'installation de chicanes définitives par l'aménagement de massifs plantés,
- la réfection du trottoir ouest.

La direction de la voirie assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 250 000 € TTC. Les travaux seront réalisés sur les marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 au titre des contrats de ville. Une subvention de l'Anru (dossier isolé) sera sollicitée au taux maximum de 20% du montant HT (soit 40 000 €).

*Circuit décisionnel*: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 14 novembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet d'aménagement de la rue Froment à Lyon 8°, pour un coût global prévisionnel de 250 000 € TTC, avec une participation de l'Anru estimée à 40 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à solliciter la subvention auprès de l'Anru.

**3° - L'opération Lyon 8° : quartier Mermoz-rue Froment**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 250 000 € en dépenses et de 40 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 30 000 € en 2006,
- . 220 000 € en 2007 ;

- pour les recettes :

- . 40 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,